



# De l'aménagement de la voirie forestière à la vente de bois

Vers une exploitation rationnelle de vos bois



22 et  
29/04/22  
9H00 À 17H00

Dinant et Érezée

30  
PLACES



## Forêtfor LifeLong Learning : Qu'est-ce que c'est ?

Les modules de formation *ForêtFor Lifelong learning* (FFLL) s'inscrivent dans la continuité du cycle *Forêtfor* de base. Ce sont des modules de 2 à 3 jours complémentaires au *Forêtfor* de base permettant d'approfondir certains sujets plus techniques. Ils combinent cours théoriques et visites de terrain et/ou exercices pratiques.

### Pour qui ?

Les modules FFLL s'adressent aux propriétaires forestiers quelle que soit la surface de leur forêt ainsi qu'à leurs enfants. Ce sont des formations de niveau « **perfectionnement** » qui s'adressent donc à un public averti.

La formation est donc accessible aux personnes ayant suivi le cycle *Forêtfor* de base ainsi qu'aux personnes avec une expérience de base, tant théorique que pratique de la gestion forestière.

## Module « De l'aménagement de la voirie forestière à la vente de bois »

L'objectif de ce premier module *Forêtfor Lifelong Learning* est de passer en revue toutes les étapes de la vente et de l'exploitation du bois, du marquage de la coupe au contrôle du chantier après exploitation en passant par la rédaction du cahier des charges de vente de bois. Le réseau de voirie desservant la propriété influençant grandement à la fois les possibilités et modalités d'exploitation et le prix des bois vendus sur pied, elle fera l'objet d'une des deux journées de formation.



### Objectifs de la Journée 1: Différents modes de vente de bois

La vente de bois est un moment clé dans la vie d'un peuplement. Cette opération est primordiale pour le propriétaire forestier et constitue sa principale source de revenu. Les sommes en jeu peuvent être substantielles. De plus, une exploitation respectueuse des sols et du peuplement restant est un enjeu majeur pour une gestion durable. A travers cette formation, nous aborderons les aspects contractuels de la vente de bois (Que faut-il mentionner dans un cahier des charges de vente ?) ainsi que les aspects pratiques sur le terrain (comment mesurer les arbres, quelles accès prévoir, ou stocker les bois, comment surveiller le chantier). Une partie de la journée sera également consacrée à la qualité des bois abattus.

### Objectifs de la journée 2 : Aménager une desserte forestière cohérente et (multi)fonctionnelle

La voirie forestière est constituée d'un réseau de chemins, pistes et routes de différents gabarits agencés de manière à faciliter l'exploitation et la sortie des bois en toute sécurité et dans le respect des sols forestiers. Aménager la desserte de sa forêt constitue un investissement à long terme dont les bénéfices sont multiples. Pourquoi utiliser des cloisonnements ? A quel écartement les installer ? Quel type de chemin pour quel usage ? Faut-il une autorisation pour empierrer un chemin ? Quelle distance de débardage est acceptable pour un exploitant ?... sont autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre au cours de cette journée.

# PROGRAMME journée « Vente de bois » INTERVENANTS



## Vendredi 22 avril

8h45	Accueil des participants
9h00	Visite d'un chantier d'exploitation et différentes étapes d'une vente de bois
9h30	Clauses importantes du cahier des charges de vente
10h30	Organisation et surveillance d'un chantier d'exploitation
12h00	Repas (à apporter par vos soins)
13h15	Visite d'un second chantier d'exploitation
14h30	Qualité et classement des bois abattus
16h00	Fin de la journée

- Nicolas Dassonville et Pierre-Olivier Bonhomme, formateurs à la Société Royale Forestière de Belgique
- Gregory Janssens (Socofor)
- David Hanrez (Groupement de gestion)

# PROGRAMME journée « Voirie »



## Vendredi 29 avril

8h45	Accueil des participants
9h00	Présentation en salle : une bonne desserte : pourquoi ? comment ? combien ?...
11h30	Transfert au bois et présentation sur carte de la propriété
12h00	Repas (à apporter par vos soins)
13h00	Visite de la propriété et de ses différents aménagements en matière de voirie
17h00	Fin de la journée

# INTERVENANTS



- Nicolas Dassonville et Pierre-Olivier Bonhomme, formateurs à la Société Royale Forestière de Belgique
- Méline Wilmart, Hout Info Bois
- Vincent Colson, Cellule d'appui à la Petite Propriété Forestière Privée
- Jean-Charles de Viron : Propriétaire forestier

## INFORMATIONS PRATIQUES

### LIEUX DE RENDEZ-VOUS

Ils vous seront communiqués dans le courrier de confirmation.

### RENSEIGNEMENTS

Société Royale Forestière de Belgique - ☎ 02/223 07 66 ✉ [secretariat@srfb-kbbm.be](mailto:secretariat@srfb-kbbm.be)

### INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Avant le 1<sup>er</sup> avril - auprès de la Société Royale Forestière de Belgique, Bd Bischoffsheim 1-8 | boîte 3 | 1000 Bruxelles ✉ [secretariat@srfb-kbbm.be](mailto:secretariat@srfb-kbbm.be)

### FRAIS D'ORGANISATION

Les frais d'organisation à acquitter sur place : Membre SRFB (et famille) : 40 €/personne, Non-membre SRFB : 80 €/personne

Cette action est rendue possible grâce au soutien du Service public de Wallonie, du Ministère de l'Agriculture, de la Ruralité et de l'Environnement dans le cadre de la convention "Vulgarisation forestière" et d'Amifor.



✂ **AVANT  
LE  
1/04**

## INSCRIPTION EN LIGNE

OU VIA LE TALON CI-DESSOUS :

Nom & prénom .....

Adresse .....

Téléphone .....

E-mail.....

- Je m'inscris à la formation « De l'aménagement de la voirie forestière à la vente de bois » des vendredi 22 et 29 avril
- Je suis membre ou enfant de membre de la SRFB/NTF/LV
- Je suis certifié(e) PEFC
- J'ai participé au Forêtfor de base

J'ai lu et j'accepte la [déclaration de confidentialité](#).

Je suis conscient que j'ai droit à tout moment de me rétracter en faisant part de ma décision à la SRFB Boulevard Bischoffsheim, 1-8 à 1000 Bruxelles ou par mail à [secretariat@srfb-kbbm.be](mailto:secretariat@srfb-kbbm.be).